Fédération Française de la Santé
de la Médecine et de l'Action Sociale

CC 66 : COMMISSION MIXTE PARITAIRE
DU 29 OCTOBRE 2009

Les négociations sur l'amélioration de la CC66 ont repris le 29 octobre 2009 dans le cadre d'une Commission Mixte Paritaire, c'est-à-dire d'une commission de négociation présidée par une représentante du Ministère du Travail.

Cette première séance de Commission Mixte Paritaire a été consacrée à la fixation des règles de fonctionnement, ainsi qu'au rappel des propositions de chaque organisation syndicale (de salariés et d'employeurs) afin que la représentante du Ministère du Travail soit parfaitement informée des positions des uns et des autres.

Un calendrier de réunions mensuelles a été établi jusqu'en juillet 2010.

La prochaine réunion, au cours de laquelle les discussions sur le fond commenceront réellement, aura lieu le 10 décembre 2009.

D'ici là ceux d'entre vous qui souhaitent prendre connaissance des nouvelles propositions des employeurs peuvent consulter et télécharger sur le site du SNC3S (http://www.snc3s-cfecgc.fr) : "12 propositions pour un nouvel environnement conventionnel".

Vous constaterez que :

- Les employeurs proposent toujours de supprimer les congés trimestriels et les congés d'ancienneté pour les remplacer par une 6ème semaine de congés payés (soit 5 jours ouvrés). Rappelons que les congés trimestriels sont, pour ceux qui en bénéficient, soit de 9 jours ouvrés (3x3) soit de 18 jours ouvrés (3x6). Quant aux congés d'ancienneté ils vont de deux jours (5 années d'ancienneté) à 6 jours (15 années d'ancienneté).

- les coefficients de base ne sont que peu relevés, de telle sorte que le faible gain salarial proposé ne compense pas les congés supprimés.

- Le pourcentage d'ancienneté s'appliquant au coefficient de base n'est pas connu, ce qui rend impossible toute comparaison des carrières proposées avec les carrières actuelles.

- Le concept flou de "positions intermédiaires d'emploi" demeurent toujours aussi imprécis…

Comme vous pouvez l'imaginer, la route sera longue… Prochaine étape, le 10 décembre 2009 !

FFASS CFE-CGC – 39, rue Victor Massé – 75009 PARIS
Tél. : 01.48.78.49.49 – Fax : 01.40.82.91.31 – Mél. ffass@cfecgc.fr